

CONVENTION DE RECRUTEMENT

Entre les soussignés,

La société xxx, dont le siège social est domicilié au, société immatriculée au RCS de sous le numéro SIRET, Représentée par son, M....., dûment habilité aux fins de la présente, ci-après dénommé « LE CLIENT »,

D'une part,

Et,

Le **Groupe National pour la Formation Automobile (GNFA)**, association déclarée régie par la loi 1901, 43, route de Vaugirard – 92190 Meudon, enregistré à la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt (n° W923001593, code APE 8559A) et déclaré en tant qu'organisme de formation sous le n° 11920199492, inscrit sous le n° SIREN n° 399 777 929, TVA intracommunautaire n° FR 94399777929, Représenté par sa Présidente et Directrice générale, Mme Virginie de PIERREPONT, dûment habilitée aux fins de signer la présente convention, ci-après dénommé « LE GNFA »,

D'autre part,

Préambule

Dans le cadre de son souhait d'intégrer des jeunes en alternance, LE CLIENT s'est rapproché du GNFA. Le GNFA forme depuis de nombreuses années des jeunes en alternance dans ses 13 centres de formation répartis sur tout le territoire national et a une forte expertise dans le pré-recrutement de candidats et leur mise en relation avec des entreprises.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit.

1/ Objet du contrat

LE CLIENT confie au GNFA le recrutement de son ou ses alternant(s) pour une formation au titre à finalité professionnelle VA (Vendeur Automobile) dans les conditions suivantes.

2/ Le process de recrutement

Dans le cadre de ses recherches de candidats pour ses écoles de formation au métier de Vendeur Automobile, le GNFA met en place les actions de sourcing suivantes :

- Organisation de JPO dans les centres de formation
- Organisation de séances de présentation des diplômés et des métiers
- Diffusion d'annonces sur les job-boards suivants : Hellowork, Régionjob, Monster, Météojob, Indeed par ex.
- Communications sur les réseaux sociaux.

Une fois qu'un candidat est identifié, sa candidature est validée par le GNFA selon le process suivant :

- Test d'évaluation et de motivation
- Entretien de recrutement par teams avec un « chargé de recrutement » pour valider les compétences, la motivation et le savoir-être
- Compte-rendu d'entretien transmis avec le CV

Le GNFA présentera au moins 1 candidat pour chaque poste disponible chez LE CLIENT. Pour chaque candidature conforme au profil de la formation proposée par le GNFA, LE CLIENT s'engage à le rencontrer dans les 5 jours ouvrés et à donner un feedback au GNFA dans les 2 jours ouvrés suivant la rencontre.

Le GNFA s'engage à encourager la diversité et à s'assurer de son respect par toutes les parties prenantes à toutes les étapes du processus de recrutement. La recherche et l'évaluation des candidats s'effectueront dans le respect de l'article 225.1 du Code pénal : Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur qualité de lanceur d'alerte, de facilitateur ou de personne en lien avec un lanceur d'alerte au sens, respectivement, du I de l'article 6 et des [1° et 2° de l'article 6-1 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016](#) relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée.

Dans le cas où le CLIENT ne respecterait pas ce cadre légal, la mission de recrutement serait immédiatement suspendue par le GNFA.

3/ Honoraires

Dans le cadre de cette mission de recrutement, **les honoraires du GNFA seront de 350 € HT** (trois cent cinquante euros) pour chaque alternant recruté grâce au GNFA.

Ils seront facturés et exigibles à la date de signature du contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou de reconversion (PRO A) entre le candidat et LE CLIENT.

Les honoraires sont payables par virement à réception de facture.

Si le candidat, préalablement recruté et validé par le GNFA, se présente spontanément chez LE CLIENT, aucune somme ne pourra être facturée au CLIENT par le GNFA.

Si le CLIENT recrute son alternant par ses propres moyens, aucune somme ne pourra être facturée au CLIENT par le GNFA, même si le CLIENT avait souscrit la prestation de recrutement auprès du GNFA.

Dans l'hypothèse où, pour un recrutement confié, le CLIENT décide d'engager plusieurs des candidats présentés par le GNFA, au lieu d'un seul prévu contractuellement, le CLIENT devra payer au GNFA l'intégralité des honoraires correspondant à chacun des candidats recrutés.

Si le CLIENT ou le candidat recruté met fin au contrat d'apprentissage ou de professionnalisation signé, pendant la période d'essai du candidat, aucun remboursement des sommes facturées par le GNFA au CLIENT au titre du recrutement ne pourra être exigé.

4/ Durée

Le contrat de prestation prend effet au jour de sa signature et est conclu pour une durée de six (6) mois, sans reconduction tacite. Si, à l'issue de cette période, aucun des candidats présentés par le GNFA n'a été engagé par le CLIENT, aucune somme ne pourra être exigée par le GNFA.

5) Données à caractère personnel

Chaque partie informe l'autre qu'elle procèdera au traitement de données à caractère personnel conformément au Règlement général 2016/679 sur la protection des données à caractère personnel.

Fait en deux exemplaires,

Pour le GNFA,
A Meudon, le

Pour le CLIENT,
A xxx, le